

UNIR : Lu dans la presse



Octobre 2011

A : Exécutif Confédéral
Fédérations et Syndicats
Délégués UNIR et CODERPA
Unions Territoriales (UR et UD)
Service presse CFE-CGC
Autres correspondants Retraite

Paris, le 4 novembre 2011

Chers lecteurs,

Voici le 12^e numéro de « Lu dans la presse » de novembre 2011.

Nous vous rappelons que la sélection d'un article particulier se fait à partir de la table des matières (Ctrl + clic pour suivre le lien)

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Pierre Castéran
Chargé de la rédaction de la revue

Marc Bader
Président de l'UNIR

UNIR- Union Nationale Interprofessionnelle des Retraités

Maison de la CFE/CGC
59 rue du Rocher
75008 Paris
Tel : 01 55 30 13 27 Fax : 01 55 30 13 26
Mail : unir@cfecgc.fr – Accès direct à notre site : <http://www.cfecgc.org/syndic/unir/>

SOMMAIRE

Retraites.....	4
Allocation Equivalent Retraite rétablie... partiellement.....	4
Fonctionnaires : l'âge moyen de départ à la retraite va franchir la barre des 60 ans	4
Les jeunes enterrent la retraite par répartition, chronique de Serge Guérin	4
La retraite des parents de familles nombreuses est menacée	4
Ne pas préparer sa retraite, ça peut coûter cher... ..	4
La perspective d'un versement des pensions de retraite le premier jour du mois s'éloigne	4
Un système de retraites universel	5
Préparer sa retraite tout en payant moins d'impôt.....	5
Le Cor préconise de revoir les règles de compensation entre régimes	5
Retraite : le COR propose de simplifier les compensations entre régimes.....	6
Les retraités paient le double langage de la Cnav et du gouvernement estime la CFDT Retraités	6
Cadres : faut-il partir à la retraite vite, avant fin 2011 ?	6
Les femmes sont mal préparées à la retraite	6
Santé – Maladie – Dépendance	6
Mediator : la lobbyiste de Servier embarrasse les députés.....	6
La Sécurité sociale réduit à 15 % le taux de remboursement du Spasfon.....	6
Le SOS... de SOS Médecins	6
Maison de Retraite : La moitié des résidents atteints de la maladie d'Alzheimer	7
Securité Sociale - Mutuelles – Assurances	7
Un impôt « progressif » pour les mutuelles	7
Vers un conflit dur avec les mutuelles	7
La guerre est déclarée entre mutuelles et gouvernement.....	8
Ces Français qui renoncent à une mutuelle	8
Hausse des mutuelles	8
Les effets pervers du relèvement continu du coût des assurances complémentaires santé	8
Régime minier : la gratuité des soins des assurés maintenue.....	9
L'aide à l'acquisition d'une mutuelle élargie	9
Taxer les jeux de hasard pour la lutte contre le cancer.....	9

Sucrés ou light, tous les sodas seront taxés	9
Technologie / Santé : Arrivée de la carte à puce santé	9
Scanner ou test.....	10
Europe – Etranger	10
Fin de la retraite-couperet au Royaume-Uni	10
Suisse : projet visant à relever l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans.....	10
USA - Les retraités du baby-boom poussent les entreprises américaines à augmenter leurs dividendes	10
Italie - Berlusconi, sous pression, s'attaque à la réforme des retraites.....	10
L'Europe de la retraite fait salon.....	11
Décote à 50 %: la Grèce craint le pire pour ses banques et ses retraités	11
Divers.....	11
Le papy-boom dope les ventes de camping-cars.....	11
Energie : le tarif social sera bientôt automatique	11
Une résidence pour personnes âgées au coeur d'un pôle hôtelier	11
Les indemnités de rupture de contrat davantage taxées	11
Ce que serait un vrai plan de rigueur.....	12
Protection sociale : le patronat veut transférer 30 à 80 milliards	12
Loisirs	13
"Sécu : objectif monde. Le défi universel de la protection sociale", de Martin Hirsch : la sécurité sociale n'est pas un boulet	13
Le Prix Agirc Arrco décerné à une comédie musicale intergénérationnelle.....	13
Tableau de bord.....	14
Retraite	14
Indice des prix.....	14
Indice de référence des loyers (IRL).....	15
Emploi : Salaire minimum (depuis le 1 ^{er} janvier 2011).....	15
Epargne règlementée.....	15
Prêts.....	15

RETRAITES

ALLOCATION EQUIVALENT RETRAITE RETABLIE... PARTIELLEMENT

Senioractu.com – 4 octobre

Xavier Bertrand, le ministre du Travail, vient d'annoncer le retour de l'Allocation Équivalent Retraite (AER), dans une version remaniée et plus restrictive. Cette aide devient l'Allocation Transitoire de Solidarité (ATS) et devrait concerner 11.000 personnes.

FONCTIONNAIRES : L'AGE MOYEN DE DEPART A LA RETRAITE VA FRANCHIR LA BARRE DES 60 ANS

Les Echos – 5 octobre

Les fonctionnaires partent de plus en plus tard en retraite. Sous l'effet des réformes, l'âge moyen devrait passer au-dessus de 60 ans l'an prochain. L'impact financier de la réforme votée l'an dernier sera encore faible en 2012. En 2011, la réforme a même coûté plus qu'elle n'a rapporté.

LES JEUNES ENTERRENT LA RETRAITE PAR REPARTITION, CHRONIQUE DE SERGE GUERIN

Senioractu.com – 10 octobre

Les jeunes ne croient plus à la retraite par répartition ! Cette protection qui semblait si naturelle dans le paysage social construit après 1945, est en train de sortir de l'imaginaire collectif. C'est une défaite idéologique profonde pour celles et ceux qui croient aux valeurs de la solidarité partagée et intergénérationnelle.

LA RETRAITE DES PARENTS DE FAMILLES NOMBREUSES EST MENACEE

Dossierfamilial.com - 14 octobre 2011

Vous êtes parent d'une famille de trois enfants ou plus et vous hésitez à faire valoir vos droits à la retraite. La modification du calcul de la majoration de la pension pour familles nombreuses qui prend effet le 1er janvier 2012 va peut-être vous engager à prendre une décision

NE PAS PREPARER SA RETRAITE, ÇA PEUT COUTER CHER...

La tribune – 17 octobre

Près de deux Français sur trois n'ont pas d'idée du montant qu'il faudrait épargner pour cette période de la vie.



LA PERSPECTIVE D'UN VERSEMENT DES PENSIONS DE RETRAITE LE PREMIER JOUR DU MOIS S'ELOIGNE

Les Echos – 13 octobre

Avancer la date de versement des pensions obligerait la Sécurité sociale à emprunter beaucoup plus d'argent. Un gros inconvénient en pleine crise de la dette. La CNAV estime que son déficit sera moins élevé que prévu d'ici à 2014

La crise de la dette éloigne la perspective d'un versement des pensions le premier jour du mois. Cette mesure faciliterait la vie des 13 millions de retraités de l'assurance-vieillesse (CNAV), qui touchent aujourd'hui leur pension le 9 du mois, c'est-à-dire plusieurs jours après des dépenses importantes comme les loyers. Elle est vigoureusement défendue, et régulièrement promise, par Xavier Bertrand, le ministre du Travail. Mais elle paraît difficile à mettre en œuvre actuellement, car les cotisations, elles, ne sont recouvrées que le 5 du mois. Outre la lourdeur du chantier informatique, avancer la date de versement obligerait la Sécurité sociale à emprunter des milliards d'euros supplémentaires sur les marchés pendant quelques jours tous les mois. Une perspective qui n'est pas du goût de Bercy. « *Je pense que la conjoncture n'est pas favorable...* », a estimé hier Pierre Mayeur, directeur de la CNAV tout en soulignant qu'aucune décision n'avait été prise pour l'instant.

UN SYSTEME DE RETRAITES UNIVERSEL

Fondation IFRAP - 21 octobre

Notre proposition : le système des retraites français a besoin d'une réforme systémique vers un régime universel des retraites, le même pour tous, à l'image du système suédois.

Pour cela il faut :

- regrouper toutes les retraites complémentaires : ARRCO, AGIRC et IRCANTEC puis fusionner à terme avec la CNAV. Ce mouvement d'unification des régimes est déjà largement entamé. Rien que pour les frais de gestion, nous estimons qu'une telle mesure représenterait 1 milliard d'euros d'économies. Une organisation plus simple est non seulement moins coûteuse à gérer mais encore plus compréhensible pour les intéressés, actifs et retraités ;
- aligner les régimes spéciaux (y compris le régime des fonctionnaires qui n'a aujourd'hui pas de caisse pour les personnels de l'État) sur le régime général des salariés du secteur privé ;
- unifier les systèmes dans le cadre d'un régime universel par points, en introduisant comme en Suède une part additionnelle obligatoire par capitalisation. Ce système existe déjà pour de nombreux Français en ordre dispersé, il est temps de le généraliser ;
- aligner les retraites des enseignants titulaires du public sur celles des enseignants privés, et non l'inverse (8,5 milliards d'euros d'économies).

PREPARER SA RETRAITE TOUT EN PAYANT MOINS D'IMPOT

Le Figaro – 21 octobre

Perco, Perp, contrats Madelin, Préfon. Plusieurs produits d'épargne destinés à améliorer les revenus de demain permettent également d'économiser sur les impôts d'aujourd'hui. Des pistes pour bien choisir.

Malgré les réformes successives, l'avenir des retraites reste incertain. Selon le Cercle des épargnants, il faut s'attendre à ce que le taux de remplacement - ce que représente la retraite par rapport au dernier salaire - baisse dans les vingt prochaines années. Les cadres moyens, surtout, seront pénalisés avec la diminution des rendements des régimes complémentaires. Les particuliers sont conscients qu'ils vont devoir épargner pour préserver leur pouvoir d'achat futur. Ils peuvent le faire en réduisant leur impôt. Plusieurs produits d'épargne permettent en effet d'être gagnant sur le plan fiscal

LE COR PRECONISE DE REVOIR LES REGLES DE COMPENSATION ENTRE REGIMES

La France Agricole – 21 octobre

Un rapport du Cor (Conseil d'orientation des retraites) affirme que les transferts entre les régimes de retraite pour compenser les déséquilibres démographiques sont légitimes et ne doivent pas être supprimés. Mais il préconise d'en revoir les modalités pour assurer une meilleure équité. C'est ce qu'indique *Le Monde* qui a pu consulter une version quasi-définitive du rapport.

Les sommes en jeu sont considérables. Le régime des exploitants agricoles arrive en tête des bénéficiaires de la compensation avec près de 4 milliards reçus, ce qui représente près de la moitié de ses recettes.

Les régimes agricoles (salarié et non salarié) seraient les grands perdants si les modifications proposées par le Cor étaient mises en place.

RETRAITE : LE COR PROPOSE DE SIMPLIFIER LES COMPENSATIONS ENTRE REGIMES

Les Echos – 21 octobre

Le Conseil d'orientation des retraites (COR) a proposé hier des pistes pour simplifier la compensation financière entre les régimes de retraite. Le système de compensation vise, via des transferts, à remédier aux inégalités issues des déséquilibres démographiques et des capacités contributives. Il repose sur deux étages : les compensations entre régimes de salariés et les transferts entre régimes de salariés et régimes de non-salariés. Si le COR reconnaît la légitimité des compensations, il souligne leur complexité. La suppression des deux étages pourrait « clarifier le système ». Trois régimes contributeurs se dégagent : la CNAV, la CNRACL (collectivités territoriales) et les fonctionnaires d'Etat. Les régimes agricoles, les commerçants et artisans sont les bénéficiaires.

LES RETRAITES PAIENT LE DOUBLE LANGAGE DE LA CNAV ET DU GOUVERNEMENT ESTIME LA CFDT RETRAITES

Sénioractu.com – 24 octobre

La CFDT Retraités déplore les récents propos du directeur général de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), nommé par le gouvernement, et qui sont en totale contradiction avec les engagements, en juin dernier, du ministre du travail Xavier Bertrand. Explications.

La Caisse nationale d'assurance vieillesse tente une nouvelle fois d'entraver le processus d'avancement du paiement des pensions au 1er du mois, pourtant annoncé par le gouvernement.

CADRES : FAUT-IL PARTIR A LA RETRAITE VITE, AVANT FIN 2011 ?

L'express.fr – 24 octobre

Vous êtes cadre, parent d'au moins trois enfants et votre salaire est élevé ? Vous risquez fort d'être pénalisé par les nouvelles règles qui s'appliqueront aux pensions complémentaires dès 2012. Pas la peine pour autant de vous précipiter pour prendre votre retraite avant le 1er janvier : les dés sont jetés!

LES FEMMES SONT MAL PREPAREES A LA RETRAITE

Le Figaro – 25 octobre

Les femmes, les Françaises en particulier, s'inquiètent plus que les hommes pour leur retraite sans pour autant se préoccuper de la financer.

La retraite préoccupe les Français et encore bien plus les Françaises. Selon l'étude 2011 sur l'avenir des retraites menée par le groupe HSBC auprès de 17.000 personnes dans 17 pays, c'est en France que les femmes sont les plus inquiètes sur leurs conditions financières futures

SANTE – MALADIE – DEPENDANCE

MEDIATOR : LA LOBBYISTE DE SERVIER EMBARRASSE LES DEPUTES

TF1 News – 1er octobre

Déclarée indésirable au Parlement, Corinne Moizan, qui y représentait jusqu'alors les intérêts du laboratoire pharmaceutique, s'insurge contre cette mesure. Et donne les noms de parlementaires avec qui elle affirme être en contact

LA SECURITE SOCIALE REDUIT A 15 % LE TAUX DE REMBOURSEMENT DU SPASFON

Les Echos – 13 octobre

Les dirigeants du laboratoire américain Cephalon ne sont pas contents. Selon un avis publié hier au «Journal officiel», leur produit vedette en France, le Spasfon, va voir son taux de remboursement divisé par 2 à compter du 1^{er} novembre. De 30 % actuellement, il va tomber à 15 % dans le cadre des mesures d'économies prises par la Sécurité sociale. Les nombreux génériques du produit seront remboursés de la même façon.

LE SOS... DE SOS MEDECINS

Le telegramme.com – 13 Octobre

La température va monter d'un cran aujourd'hui au palais des congrès. Les 63 associations françaises de SOS Médecins, réunies à Lorient, se mobilisent contre une réforme de la permanence des soins. Et menacent de fermer ses centres d'appel.

C'est avec l'esprit des Mousquetaires que les associations de SOS Médecins croisent actuellement le fer avec l'Agence régionale d'hospitalisation (ARS). «Si l'une de nos associations est en difficulté, c'est toute la fédération nationale qui participera au mouvement de protestation». Le docteur Hugues Lécuyer, le président de l'antenne lorientaise (sept médecins), résume l'état d'esprit de ses collègues à la veille de leur assemblée générale. Et il n'est pas à l'apaisement. Voilà des mois que les associations de SOS Médecins montent au front contre les projets régionaux de permanence des soins.

MAISON DE RETRAITE : LA MOITIE DES RESIDENTS ATTEINTS DE LA MALADIE D'ALZHEIMER

Sante News - 14 octobre

Aujourd'hui, les trois quarts des maisons de retraites sont désormais des EHPAD. Ces établissements, qui n'ont pas pour vocation à se substituer aux hôpitaux ou aux établissements de soins spécialisés, peuvent accueillir des personnes âgées de 85 ans. Ils offrent un suivi médical renforcé grâce à l'aide de médecins coordonnateurs et un personnel infirmier très important et offrent aussi une prise en charge de personnes âgées en perte partielle ou totale d'autonomie comme les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. En France, nous pouvons trouver environ 5000 EHPAD.

Parmi les premiers objectifs des EHPAD : assurer un accompagnement et un accueil approprié aux patients afin de maintenir, ou mieux encore, améliorer leur autonomie. Le nombre total moyen des résidents est de 83 patients. Grâce à la perspective de l'enquête « Bientraitance en EHPAD », un questionnaire élaboré par l'Anesm (Agence Nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux) est distribué afin d'évaluer les attentes et définir les besoins des EHPAD ainsi que des patients. Aujourd'hui, l'Anesm vient de publier la deuxième édition de l'enquête.

Selon les conclusions de l'étude, en 2010, 45 % des résidents des EHPAD sont atteints de la maladie d'Alzheimer contre 44 % en 2009. Selon l'agence, ce chiffre est stable par rapport aux chiffres de l'année dernière. Les données de 2010 démontrent qu'il y a une progression par rapport à la formation du personnel. 49 % des EHPAD ont plus de 60 % de leur personnel formé à la maladie d'Alzheimer et d'autres maladies apparentées. Selon les objectifs de ces études, plus le personnel soignant est formé plus les patients sont mieux pris en charge et plus le recueil de consentement du résident à l'entrée est réalisé.

SECURITE SOCIALE - MUTUELLES – ASSURANCES

UN IMPOT « PROGRESSIF » POUR LES MUTUELLES

Les Echos – 6 octobre

Les mutuelles devront bien s'acquitter de l'impôt sur les sociétés, dont elles sont partiellement exonérées aujourd'hui. La ministre du Budget, Valérie Pécresse, l'a confirmé hier devant les députés de la commission des Affaires sociales. « C'est une obligation européenne », a-t-elle rappelé. La Commission de Bruxelles a jugé, en janvier dernier, que le régime fiscal dérogatoire dont bénéficient les mutuelles était incompatible avec le droit communautaire de la concurrence. Ce régime était attaqué par les concurrents des mutuelles, notamment les assureurs (« Les Echos » du 25 janvier).

Les modalités exactes ne sont pas encore arrêtées. Bercy va « en débattre d'ici à la fin de l'année » avec les acteurs concernés. La ministre a promis de rechercher « un mécanisme qui soit le plus progressif possible »

VERS UN CONFLIT DUR AVEC LES MUTUELLES

Les Echos – 11 octobre

Sur les questions de santé, l'exécutif et l'UMP devront compter avec une vive hostilité des mutuelles, à quelques mois de la présidentielle. Echaudées par le relèvement de la taxe qui pèse sur elles, déçues par l'interdiction des réseaux de soins, les complémentaires santé sont particulièrement remontées contre le gouvernement. Jusqu'à présent, elles le faisaient savoir à coups de pétitions et d'encarts dans

la presse. Les journées de rentrée de la Mutualité, qui se sont tenues à Tours la semaine dernière, ont confirmé ce mécontentement. Au cours des prochains jours, les complémentaires pourraient donc décider de frapper plus fort, en quittant la table des négociations avec l'assurance-maladie et les syndicats de médecins pour limiter les dépassements d'honoraires des praticiens. « *Sauf surprise de dernière minute, la négociation devrait échouer* », juge l'un des acteurs. Le gouvernement devrait alors, comme il l'a promis, prendre des mesures législatives ou réglementaires de façon unilatérale pour réguler les honoraires

LA GUERRE EST DECLAREE ENTRE MUTUELLES ET GOUVERNEMENT

Les Echos – 14 octobre

Les mutuelles refusent de signer l'accord sur les dépassements de tarifs des médecins. Xavier Bertrand menace de légiférer. L'UMP veut taxer de 10 % les réserves des mutuelles lorsqu'elles représentent plus de 3,5 fois leurs engagements réglementés

CES FRANÇAIS QUI RENONCENT A UNE MUTUELLE

Le Monde.fr – 15 octobre

"Je paie 1 440 euros de mutuelle par an, soit un dixième de mon revenu. Or, je n'ai jamais bénéficié de l'équivalent en remboursements, et de très loin. Car pour dépenser une telle somme en frais de santé, il faudrait qu'il m'arrive quelque chose de grave, qui serait en réalité intégralement remboursé par la Sécurité sociale. Je sais que c'est raisonner selon le principe de la roulette russe, mais je n'ai plus les moyens de voir les choses autrement."

HAUSSE DES MUTUELLES

Le Républicain Lorrain – 16 octobre

L'alourdissement de la taxation par le gouvernement des contrats de santé des mutuelles va pousser ces dernières à augmenter en moyenne leurs tarifs de 4,7 % en 2012, a indiqué la Mutualité française. Le gouvernement a décidé dans le cadre de son plan de rigueur de doubler de 3,5 % à 7 % la taxe sur les contrats de santé « solidaires et responsables » des complémentaires santé (mutuelles, assurances, institutions de prévoyance). Cette recette nouvelle va rapporter 1,1 milliard en 2012 à la Sécurité sociale. La Mutualité a entrepris une intense campagne pour combattre cette taxe qu'elle qualifie d'« impôt sur la santé ». Mais pour le gouvernement les mutuelles ne sont pas obligées de la répercuter sur les cotisations.

LES EFFETS PERVERS DU RELEVEMENT CONTINU DU COUT DES ASSURANCES COMPLEMENTAIRES SANTE

RiskAssur – 18 octobre

Pour 2012, les mutuelles annoncent une augmentation de 4,7 % de leurs taux et, comme les mêmes causes produisent les mêmes effets, les autres organismes d'assurances, les caisses de prévoyance et les compagnies d'assurances, ne pourront pas être de reste.

De plus, comme l'assiette servant au calcul de primes des assurances complémentaires est indexée sur le salaire de référence de la Sécurité sociale, basé sur l'évolution moyenne des salaires, il faut s'attendre, pour 2012, à une hausse généralisée des primes de plus de 6 %.

Les mutuelles justifient la hausse annoncée par le doublement de la taxe sur les primes des complémentaires santé, rétablie en 2011 à hauteur de 3,50 % et qui passe maintenant à 7 %, sans parler des autres facteurs de hausse que les organismes d'assurances sans but lucratif doivent répercuter sur leurs adhérents.

Du fait de ces hausses continues, 4 millions de personnes en France n'ont plus de couverture d'assurances santé complémentaires.

Pour une grande majorité de ces personnes, l'absence de couverture d'assurances n'est pas volontaire mais leur est imposée, faute de pouvoir la financer, sans avoir pour autant accès à la CMU.

Ce sont des foyers trop pauvres pour pouvoir cotiser à une assurance santé complémentaire, tout en disposant d'un revenu supérieur au seuil d'attribution de la CMU.

On se trouve ainsi, aux dires des praticiens, face à des situations dangereuses pour la santé, lorsque des malades doivent reporter des bilans de santé, des radios ou des échographies prescrits par leur médecin, faute de pouvoir payer la part des frais non prise en charge par l'Assurance maladie.

Par ailleurs, l'augmentation continue des tarifs oblige un nombre croissant d'assurés, qui ne bénéficient pas d'un contrat d'entreprise, à se rabattre sur des contrats moins protecteurs, en rapport avec leur situation financière et qui, pour cette raison, doivent faire l'impasse sur l'optique et les frais dentaires qui ne sont plus à leur portée.

Cela devient, progressivement, un vrai problème de santé, qui débouche sur une population de moins en moins soignée avec, en fin de compte, de nouvelles charges pour la société alors que la santé d'un grand nombre de personnes en pâtit.

La responsabilité en incombe aux pouvoirs publics qui font basculer des coûts de l'assurance maladie vers la complémentaire santé, par ailleurs de plus en plus taxée.

Par ailleurs, cette évolution conduit un nombre croissant d'assurés, titulaires de contrats haut de gamme, qui trouvent la note de plus en plus salée, à finir de rester leur propre assureur pour les frais de santé non couverts par l'assurance maladie.

REGIME MINIER : LA GRATUITE DES SOINS DES ASSURES MAINTENUE

La Voix du nord – 19 octobre

La commission des affaires sociales de l'Assemblée a proposé mercredi que le gouvernement s'engage à garantir la gratuité des soins dont bénéficiaient jusqu'à présent les assurés du régime minier.

Les députés ont voté à l'unanimité un amendement en ce sens du groupe GDR (Gauche démocrate et républicaine), dans le cadre de l'examen du projet de loi du budget de la Sécurité sociale pour 2012.

Selon l'exposé de l'amendement, « le gouvernement prend l'engagement de garantir législativement la gratuité des soins dont bénéficiaient jusqu'alors les assurés et les ayants droit du régime spécial des entreprises minières et assimilées ».

Selon un décret paru le 31 août dernier au Journal officiel, l'intégration du régime des mineurs au régime général, décidée en mai dernier par le ministère du Travail et de la Santé, devait être effective à compter du 31 décembre 2013 au plus tard.

L'AIDE A L'ACQUISITION D'UNE MUTUELLE ELARGIE

Les Echos – 20 octobre

Le gouvernement relève le plafond de ressources à ne pas dépasser pour pouvoir bénéficier de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé.

L'aide à l'acquisition d'une mutuelle bénéficiera bientôt à un public plus large. Le gouvernement a fait adopter hier en commission un amendement en ce sens au projet de budget de la Sécurité sociale. Actuellement, le plafond de ressources à ne pas dépasser est égal à celui de la CMU majoré de 26 %, soit 816 euros par mois pour une personne seule. Ce seuil passera à 35 % le 1^{er} janvier 2012, ce qui le portera à 875 euros. « Trop de personnes encore ne font pas valoir leur droit, argumente l'exécutif dans l'amendement. Et le plafond de ressources actuel [...] est encore inférieur au seuil de pauvreté. » Le coût de ce relèvement « peut être estimé à 28 millions d'euros en 2012 puis à 56 millions en régime de croisière ». Le montant de l'aide - inchangé - varie de 100 euros pour les moins de 16 ans à 500 euros pour les 60 ans et plus.

TAXER LES JEUX DE HASARD POUR LA LUTTE CONTRE LE CANCER

Le Figaro – 20 octobre

Plusieurs amendements au budget de la Sécurité sociale 2012 proposent de taxer les jeux d'argent pour financer le plan cancer ou l'accompagnement des personnes âgées et handicapées.

Et si, en jouant au loto ou en allant au casino, vous faisiez une bonne action ? C'est l'idée défendue par plusieurs amendements au projet de loi pour le financement de la Sécurité sociale cette année.

SUCRES OU LIGHT, TOUS LES SODAS SERONT TAXES

Les Echos - 21 octobre

Sous la pression des députés UMP, le gouvernement a finalement accepté l'instauration d'une taxe sur les sodas contenant des édulcorants, en plus de la taxe sur les boissons avec sucres ajoutés. Rendement pour l'Etat et la Sécurité sociale : 280 millions d'euros.

TECHNOLOGIE / SANTE : ARRIVEE DE LA CARTE A PUCE SANTE

News-Assurances – 22 octobre

Projet de longue date initié par Mutuelle Europe, la carte à puce santé voit le jour. Cette carte dont le rôle premier est de faciliter la gestion du tiers payant est assortie d'un bouquet de services. Ces derniers doivent permettre non seulement de fidéliser un assuré devenu très attentif à ses dépenses mais aussi de faciliter la vie des professionnels de médecine.

SCANNER OU TEST

Sud-ouest – 24 octobre

Un test sanguin pourrait remplacer le scanner. Économies sur tous les plans grâce, notamment, à une équipe bordelaise.

Un test à 15 euros plutôt qu'un scanner qui coûte de 60 à 112 euros remboursés par la Sécurité sociale. Une petite prise de sang plutôt que la dose de radiations envoyée lors d'un scanner cérébral. Que l'on soit économiste de la santé ou simple patient, le choix est vite fait. La solution la moins onéreuse devrait assez vite être proposée dans les services hospitaliers des urgences.

EUROPE – ETRANGER

FIN DE LA RETRAITE-COUPERET AU ROYAUME-UNI

RFI – 1er octobre

Désormais, au Royaume-Uni, un salarié qui atteint 65 ans ne pourra plus être mis à la retraite d'office s'il souhaite continuer à travailler au-delà de cet âge. C'est donc la fin, ce samedi 1er octobre 2011, de ce que l'on appelle la retraite-couperet. Cette suppression fait partie d'un ensemble de mesures mises en place par le gouvernement conservateur pour réformer les retraites.

SUISSE : PROJET VISANT A RELEVER L'AGE DE LA RETRAITE DES FEMMES DE 64 A 65 ANS

TSR Info.ch – 14 Octobre

Par 13 voix contre 11, la commission de la sécurité sociale du National a accepté vendredi de lancer un projet visant à relever l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans. La commission sœur du Conseil des Etats avait déjà donné son aval à cette initiative parlementaire d'Erika Forster (PLR/SG). Un projet concret de révision de la loi sera donc élaboré, ont précisé les services du Parlement. Le relèvement de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans faisait partie des mesures contenues dans la défunte 11e révision de l'AVS, à laquelle la gauche et l'UDC avaient porté le coup de grâce

USA - LES RETRAITES DU BABY-BOOM POUSSENT LES ENTREPRISES AMERICAINES A AUGMENTER LEURS DIVIDENDES

Next Finance - 17 octobre

Selon ClearBridge Advisors, les millions d'Américains de la génération du baby-boom, soucieux de s'assurer un revenu durant leur retraite, obligent les entreprises à adopter une politique de distribution de dividendes plus généreuse...

Environ 76 millions de baby-boomers s'apprêtent à prendre leur retraite sans économies suffisantes. En outre, les investisseurs institutionnels tels que les fonds de pension, fondations et fonds de dotation sont de plus en plus demandeurs de stratégies de dividendes visant à augmenter le revenu de leurs investissements. Les entreprises ont déjà commencé à réagir : Microsoft par exemple a récemment relevé son dividende de 25 %. Mais cette tendance ne se limite pas aux très grands groupes : elle apparaît à tous les niveaux

ITALIE - BERLUSCONI, SOUS PRESSION, S'ATTAQUE A LA REFORME DES RETRAITES

Le Monde.fr – 24 octobre

Le chef du gouvernement italien, sous pression de ses partenaires européens, a annoncé dimanche son intention de convoquer un conseil des ministres extraordinaire dès lundi pour réformer le système des retraites dans son pays. Le gouvernement italien avait dû abandonner fin août une mesure sur les retraites face à la colère de l'opinion publique et des syndicats.

"Demain je pense convoquer un conseil des ministres parce que je souhaite profiter de cette situation pour voir si on peut faire avancer des mesures que je n'ai pas réussi à mettre en œuvre jusqu'ici en raison de divergences au sein de la majorité", a déclaré M. Berlusconi à la presse à l'issue d'un sommet européen à Bruxelles. Il a précisé que ces mesures porteraient "surtout sur les retraites", laissant entendre qu'il pourrait relever l'âge de départ à 67 ans. "En Europe, lorsque nous avons parlé d'une gouvernance accrue de la zone euro, on a parlé d'un même âge pour la retraite. On a évoqué 67 ans", a-t-il dit.

L'EUROPE DE LA RETRAITE FAIT SALON

Sud-ouest -24 octobre

Le salon Préparer et bien vivre sa retraite, qui se tiendra les 28 et 29 octobre, s'ouvrira à l'Allemagne, à l'Espagne et au Portugal pour détailler les régimes étrangers

Pour sa troisième édition, le salon Préparer et bien vivre sa retraite, organisé à Bordeaux, a choisi de prendre une dimension européenne.

Ce n'est pas un gadget, explique Patrick Pilet, responsable des relations internationales à la Carsat (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail) d'Aquitaine, mais un service important pour les visiteurs du salon quand on sait que 160 000 étrangers vivent en Aquitaine, dont 35 000 Espagnols, 31 000 Portugais et 7 000 Allemands.

Grâce à six conseillers étrangers, deux pour chacun des pays cités, les visiteurs pourront s'informer des droits qu'ils ont acquis tout au long de leur carrière, en France et dans chacun de ces trois pays.

DECOTE A 50%: LA GRECE CRAINT LE PIRE POUR SES BANQUES ET SES RETRAITES

AFP – 25 Octobre

ATHENES — La Grèce s'alarmait lundi des conséquences pour ses banques et ses caisses de retraite d'une décote importante sur la dette grecque, qui devrait conduire à une "mise sous tutelle" des établissements les plus exposés

DIVERS

LE PAPY-BOOM DOPE LES VENTES DE CAMPING-CARS

Ouest France – 3 octobre

La crise n'arrête pas la production de camping-cars. Il s'en vend quelque 20 000 par an. Surtout à des retraités en pleine forme qui se voient mal rester à la maison à ne rien faire.

ENERGIE : LE TARIF SOCIAL SERA BIENTOT AUTOMATIQUE

TF1 News - 17 octobre

Un décret est déposé lundi par Eric Besson pour automatiser la procédure d'attribution des tarifs sociaux pour l'électricité et le gaz, révèle Europe 1. Un million de foyers devraient en profiter

UNE RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES AU COEUR D'UN POLE HOTELIER

Agevillage – 18 octobre

Le Groupe Réunica, spécialiste de la protection sociale, a présenté, le 10 octobre, avec le soutien des fédérations AGIRC-ARRCO, la Résidence Seniors avec Services des Strélitziats, une structure d'hébergement pour personnes âgées autonomes intégrée dans un pôle hôtelier à Juan-les-Pins.

LES INDEMNITES DE RUPTURE DE CONTRAT DAVANTAGE TAXEES

Le Point.fr- 19 octobre

Lorsqu'elles seront supérieures à deux fois le plafond de la Sécurité sociale, les indemnités seront soumises aux cotisations sociales.

Les indemnités de rupture de contrat (ruptures conventionnelles, indemnités de licenciement) seront soumises aux cotisations sociales en France lorsqu'elles sont supérieures à deux fois le plafond de la Sécurité sociale. La commission des Affaires sociales de l'Assemblée qui examinait mardi le projet de

loi de financement de la Sécurité sociale pour 2012 (PLFSS), a adopté un amendement en ce sens de son rapporteur, Yves Bur (UMP).

Il assujettit les indemnités de rupture à l'ensemble des cotisations et contributions sociales en abaissant le seuil d'exonération de trois à deux plafonds annuels de la Sécurité sociale, soit 72 744 euros en 2012 contre 109 000 euros actuellement. La commission a également voté à l'unanimité un amendement supprimant un article du projet de loi qui proposait de soumettre à la CSG le complément de libre choix d'activité que touchent les parents qui interrompent leur activité salariée pour s'occuper de leur(s) enfant(s) en bas âge.

CE QUE SERAIT UN VRAI PLAN DE RIGUEUR

Les Echos – 19 Octobre

Gel des prestations sociales, hausse de la CSG pour les retraités, cession de participations de l'Etat : le think tank Ifrap propose 30 milliards d'euros de mesures dès 2012 pour sauver le triple A.

MESURES PROPOSÉES PAR L'IFRAP

EN EUROS, VOLET SOCIAL

GEL DES MINIMAS SOCIAUX	423 MILLIONS D'EUROS
FISCALISATION DES PRESTATIONS SOCIALES EN ESPÈCES	300 MILLIONS D'EUROS
FUSION RSA, PPE, APL	800 MILLIONS D'EUROS
CONVERGENCE DES TARIFS HÔPITAL-CLINIQUE	7 MILLIARDS À TERME
ALIGNEMENT DES COTISATIONS RETRAITES PUBLIC-PRIVÉ	20 MILLIARDS À TERME
ALIGNEMENT DES TAUX DE CSG DES ACTIFS ET DES RETRAITÉS	1,5 MILLIARD

« LES ÉCHOS » / SOURCE : IFRAP

Trouver 30 milliards d'euros d'économies et de recettes nouvelles dès l'an prochain, c'est possible et c'est incontournable, estime l'Institut français pour la recherche sur les administrations et les politiques publiques (de tendance libérale), qui vient de finaliser opportunément une série de propositions « pour sauver la note de la France ». Ce n'est « malheureusement pas le gel des dépenses de l'Etat et des dotations aux collectivités qui résoudra l'équation », estime le think tank, qui veut s'inspirer du Royaume-Uni pour plafonner les aides sociales, de l'Italie pour fusionner les communes ou de l'Allemagne pour accélérer les suppressions de postes de fonctionnaires.

PROTECTION SOCIALE : LE PATRONAT VEUT TRANSFERER 30 A 80 MILLIARDS

Les Echos – 26 octobre

Le Medef propose de baisser les cotisations patronales et salariales en contrepartie d'une hausse de la TVA et de la CSG pour gagner en compétitivité.

Le patronat avance ses pions pour réformer le financement de la protection sociale. « Le Medef va se prononcer d'une manière très claire dans les semaines qui viennent », a promis Laurence Parisot lors des Assises de l'industrie organisées par « L'Usine nouvelle » la semaine dernière. En évoquant d'ores et déjà clairement le schéma qui guide le patronat pour améliorer la compétitivité des entreprises : une baisse des cotisations employeurs compensée par un surcroît de TVA, associée à une baisse des cotisations salariales compensée par une hausse de la CSG. A la baisse du coût du travail pour

l'entreprise s'ajouterait ainsi une hausse du salaire net du salarié. « *Cela favorisera la réalisation de la réforme* », estime un élu patronal

LOISIRS

"SECU : OBJECTIF MONDE. LE DEFI UNIVERSEL DE LA PROTECTION SOCIALE", DE MARTIN HIRSCH : LA SECURITE SOCIALE N'EST PAS UN BOULET

Le Monde – 4 octobre

La sécurité sociale n'est pas seulement l'une des plus belles conquêtes du siècle passé. Elle est devenue l'indispensable antidote aux dégâts des crises qui secouent la planète depuis le début du XXI^e siècle. Une nécessité pour la justice mais aussi pour la croissance. Martin Hirsch, avant même les derniers tsunamis financiers et leurs conséquences économiques, plaidait pour la construction d'un socle de protection sociale universel.

Son livre *Sécu : objectif monde* est directement inspiré de la mission que l'ancien président d'Emmaüs France, nommé haut-commissaire aux solidarités actives par Nicolas Sarkozy, a réalisée sous la direction de Michelle Bachelet, ex-présidente du Chili et actuelle directrice d'ONU-Femmes. Ce livre est la version grand public du "rapport Bachelet", qui sera sur la table des chefs d'Etat du G20 à Cannes en novembre

LE PRIX AGIRC ARRCO DECERNE A UNE COMEDIE MUSICALE INTERGENERATIONNELLE

Riskassur – 18 octobre

Partenaires de la Semaine bleue, les régimes de retraite complémentaire Agirc et Arrco ont remis le 14 octobre 2011 le « Prix Agirc Arrco » au projet de comédie musicale inter générations « Voy'âges en Trans-Ciné-Liens ».

Décerné dans le cadre de la Semaine bleue qui se déroule du 17 au 21 octobre, ce prix, d'une valeur de 3 500 €, vient récompenser un projet placé sous le signe du respect et de l'échange entre les générations.

Dans *Voy'âges en Trans-Ciné-Liens*, l'action se passe dans une maison de retraite imaginaire où d'illustres personnages du cinéma d'autrefois font irruption dans le présent des résidents, réveillant leurs souvenirs . . . Et l'envie de continuer à être « acteur » de leur vie.

Pour la mettre en place, quelque 130 acteurs amateurs et bénévoles - jeunes retraités, personnes âgées, jeunes et écoliers, membres d'associations, représentants institutionnels - ont travaillé ensemble pendant plusieurs mois.

Quatre représentations sont prévues en octobre au Théâtre de l'Espace culturel de Gignac.

Si ce projet a été choisi parmi plus de 120 autres par l'Agirc et l'Arrco, c'est parce qu'il a un double lien avec les orientations prioritaires de son Action sociale : lien avec la prévention, parce qu'il traite du maintien du lien social, et lien avec l'accompagnement de la perte d'autonomie en établissements pour personnes âgées ou personnes en situation de handicap.

TABLEAU DE BORD

RETRAITE

INDICE BASE 1990 DES RETRAITES ET EVOLUTION DE LEUR POUVOIR D'ACHAT DEPUIS 1990

Situation août 2011

Indice INSEE hors tabac		Variation sur :		
Indice de base 1998	122,59	1 mois	1 an	
Indice de base 1990	140,79	0,5 %	2,2 %	
Evolution de nos retraites nettes				
Retraite	Régime général		Régime local	
	Indices	Evolutions	Indices	Evolutions
CNAV	134,73	- 4,3 %	133,42	- 5,2 %
ARRCO	131,59	- 6,5 %	130,30	- 7,5 %
AGIRC	124,92	- 11,3 %	123,69	- 12,1 %

PENSION SECURITE SOCIALE

- Salaire minimum permettant de valider un trimestre d'assurance retraite de base : **1 800 €** (200 fois le Smic horaire en vigueur au 1^{er} janvier 2011)
- Minimum de pension : **608,15 €** par mois (+ **93,03 €** par enfant à charge)
Circulaire CNAV du 14 avril 2011
- Réversion : **54 %** du montant de la pension du défunt
 - Plafond de ressources pour une personne seule : **18 720 €** par an (2080 fois le Smic horaire en vigueur au 1^{er} janvier 2011)
 - Pour un ménage : **29 952 €** par an.*Circulaire CNAV du 12 janvier 2011*

RETRAITE COMPLEMENTAIRE DU REGIME GENERAL (DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL 2011)

- ARRCO (valeur du point) : **1,2135 €**
- ARRCO (salaire de référence) : **14,7216 €**
- AGIRC (valeur du point) : **0,4233 €**
- AGIRC (salaire de référence) : **5,1354 €**
- Réversion : **60 %** de la pension du défunt

INDICE DES PRIX

L'indice des prix tous produits sert au calcul de l'inflation, l'indice hors tabac à la revalorisation des pensions alimentaires et des rentes viagères (*JO du 22 juillet 2011*).

Evolution du coût de la vie												
Tous produits	121,32	121,23	121,39	121,53	122,08	121,79	122,36	123,36	123,78	123,85	123,96	123,40
Hors Tabac	119,97	119,88	120,03	120,09	120,61	120,32	120,90	121,90	122,32	122,40	122,49	121,94
	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	juin	Juillet
	2010						2011					

EVOLUTION DES PRIX SUR UN AN:

Tous produits :

- ➔ **+ 2,10 %**

Hors tabac

- En glissement : **+ 2,06 %**
- En masse: **+ 1,70 %**

INDICE DE REFERENCE DES LOYERS (IRL)

- Indice du deuxième trimestre 2011 : **120,31**
- Evolution de l'indice en glissement annuel au deuxième trimestre 2011 : **1,73 %** (JO du 22 juillet 2011)

EMPLOI : SALAIRE MINIMUM (DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2011)

- Salaire horaire brut : **9 €**
- Smic mensuel pour 35 heures hebdomadaires : **1 365 €**

EPARGNE REGLEMENTEE

- Livret A : Rémunération : **2,25 %** - Plafond : **15 300 €** - Condition : 1 par personne
- Livret de développement durable (ex-CODEVI) : Rémunération : **2,25 %** - Plafond : **6 000 €** - Condition : être contribuable
- Livret d'épargne populaire : Rémunération : **2,75 %** - Plafond : **7 700 €** - Condition : impôt < **769 €**

PRETS

AUX PARTICULIERS

- Prêts d'un montant inférieur à **1 524 €** : **21,41 %**
- Prêts d'un montant supérieur à **1 524 €**, découverts en compte, prêts permanents, crédits affectés : **19,37 %**
- Prêts personnels : **11,22 %**

IMMOBILIERS

- Prêts à taux fixe : **5,97 %**
- Prêts à taux variable : **5,33 %**
- Prêts relais : **6,07 %**

Ces taux des prêts aux particuliers et des prêts immobiliers sont les taux maximum auxquels les banques peuvent prêter de l'argent au 3e trimestre 2011 (taux de l'usure) - JO du 24 juin 2011.